



**EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-huit à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 mai 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER, Président.

**Délégués titulaires :**

**Mesdames** AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CONSTANTIN Corinne, FIS Cathy, GABAUDE Chantal, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

**Messieurs** BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BENEZECH Mathieu, BLANQUEFORT Jean, BOSCH Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DESCHAMPS Guillaume, DURO Alain, FARENC Michel, FOREZ Daniel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LACAN Thierry, LAPANOUSE Philippe, PLANÇON Jacques, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, ULMER Jean-Michel, VICENTE Gilles.

Absents : CEBE Sylvie, GARCIA-CORDIER Marie, GUITTARD Jean-Michel, RIES Joël, ROQUE Thierry, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, VERLET Eric,

Suppléants : M. Jean – Baptiste GELLY représentant M. Joël RIES  
Mme Monique CROS, M. Jean-Michel AVARGUEZ, M. Fabien SCHURRER.

Monsieur GUITTARD Jean-Michel donne procuration à Monsieur HAGER Sylvain  
Monsieur VERLET Eric donne procuration à Monsieur LAPANOUSE Philippe  
Madame CEBE Sylvie donne procuration à Madame ZELINDRE Monique

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

**109-2026 Demande de subvention au titre du FNADT et du FNFS dans le cadre du financement 2026 de la structure France services.**

Monsieur le Président rappelle au Conseil les compétences de la Communauté et notamment la **Gestion de structures France services et la définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.**

Vu la délibération n°031-2026 en date du 16 février 2026, approuvant le budget primitif 2026 de la Communauté de communes et notamment celui de la structure France services.

Considérant le rapport 2025, qui a été présenté aux élus communautaires en Commission 2 en date du mardi 10 février 2026, le Président demande au Conseil de l'autoriser à demander une aide financière la plus élevée possible, au titre du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) et du FNFS (Fonds National France Services) auprès de l'Etat pour le financement du fonctionnement 2026 de la structure France services et assurer ainsi la continuité et la qualité du service dans les meilleures conditions.

## LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le Président à

- Demander une aide financière la plus élevée possible, au titre du FNADT et du FNFS auprès de l'Etat pour le financement du fonctionnement 2026 de la structure France services
- Signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

**LE PRÉSIDENT,**



**LE SECRETAIRE DE SÉANCE,**

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines.